

## **Prise en charge des élèves handicapé(e)s dans les écoles de l'Essonne. Un scandale qui doit cesser !**

**Rassemblement le mercredi 17 mai 2017 à 14h00**

**devant la Direction des Service Départementaux de l'Education Nationale ( DSDEN ),**

**boulevard de France, 91000 EVRY.**

Depuis la rentrée de septembre 2016, des dizaines et plus probablement des centaines d'enfants qui souffrent de petits ou grands handicaps ne sont pas pris en charge par les personnels, - CUI AVS, Auxiliaire de Vie Scolaire -, qui leur sont indispensables pour pouvoir bénéficier de leur scolarité. Il n'y a pas assez de personnels nous dit-on...

Dans le même temps le Ministère de l'Éducation Nationale exploite honteusement les personnes qui occupent ces postes et est condamnée, grâce à l'action de Sud éducation 91, pour défaut de formation : déjà 3 contrats requalifiés en CDI par les Prud'hommes. Cette situation inacceptable entraîne un malaise profond dans les écoles où certaines classes ne peuvent pas fonctionner normalement car les enseignant(e)s n'arrivent plus à prendre en charge les élèves dans de bonnes conditions. Les familles qui confient leurs enfants sont aussi abusées car les élèves ne bénéficient pas de l'aide dont ils auraient besoin. Au final, tout le monde, - élèves, enseignant(e)s, CUI – AVS, personnels des mairies, ATSEM, animateurs(ices) -, souffre de cette situation. Et la scolarité de tous les élèves ne se déroule pas dans des conditions normales.

**Sud Education 91** appelle tous les parents, enseignant(e)s et personnels, qui entourent ces enfants à se rassembler le mercredi 17 mai 2017 à 14h devant la Préfecture de l'Essonne et la DSDEN à Évry pour exiger des moyens en personnels pour encadrer et aider les élèves en difficulté.

Le manque de candidat(e)s pour exercer la fonction d'AVS ou d'aide administratif est directement lié au statut de contrat précaire CUI. L'accompagnement d'un enfant handicapé ou la gestion administrative d'une école sont des métiers à part entière. Ces fonctions doivent être reconnues et valorisées par un véritable statut.

SUD Éducation 91 revendique :

- l'abrogation de l'annualisation du temps de travail pour les personnels en CUI : 24 ou 25 heures hebdomadaires payées 20 heures. Nous rappelons que cette disposition est illégale : nous avons déjà gagné sur 3 dossiers auprès du tribunal des prud'hommes.
- que toutes les personnes arrivant en fin de contrat CUI se voient proposer si elles le souhaitent, soit un CDD AESH pour celles qui exerçaient des fonctions d'AVS, soit un CDD administratif pour celles qui exerçaient les fonctions d'aide administrative.
- que le lycée mutualisateur (Robert Doisneau de Corbeil Essonnes) traite les personnes en contrat CUI avec tout le respect qui leur est dû, lors de la signature des contrats et quand les salarié(e)s demandent des renseignements sur leur situation individuelle ou pour tout autre problème les concernant.
- l'abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie et le paiement rapide pour tous ceux et celles qui en bénéficient d'après leur contrat ce que le lycée Doisneau et les services du DASEN feignent d'ignorer en toute connaissance de cause.
- de véritables formations sur le temps de travail

**Nous sommes tous et toutes concerné(e)s par la prise en charge collective des enfants les plus fragiles. Il est plus que temps que l'Éducation Nationale prenne toutes les mesures nécessaires pour que ce scandale prenne fin.**

Evry, le 5 mai 2017,

Pour le bureau de Sud éducation 91,

Olivier Soucaze, secrétaire départemental

Contact presse **06 04 10 26 15** / [education.sud91@gmail.com](mailto:education.sud91@gmail.com)